



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Panier d'info maraîchage bio - Février 2021

Sommaire :

1. Agenda des formations
2. Bilan de campagne 2020 : résultats du sondage
3. Dispositif PANIERS
4. AIDAB semences potagères régionales
5. Point sur les aides
6. Point sur la réglementation et rotation en maraîchage
7. Les actus du réseau
8. Tome 3 de l'ITAB
9. Actu des champs : les filets de protection
10. Retour sur les derniers évènements
11. Les "Tips" du mois
12. Adhésion et outils
13. Terr'eau Bio 2021 : les 2 et 3 juin à Brie (02)

1. Agenda des formations

1 au 5 mars : [TRAVAIL DU MÉTAL & RÉDUCTION DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL : PETIT OUTILLAGE ET CHARIOT DE TRANSPORT](#) en partenariat avec [L'Atelier Paysan](#) , Wavrin (59)

8 et 9 mars: [Thés de compost et enrobage de semences en maraîchage](#) à Voyennes (80)

2 et 10 mars : [CONSTRUIRE SON PROJET EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE](#) , Phalempin (59)

9 et 16 mars : [IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES RAVAGEURS ET AUXILIAIRES EN CULTURES LÉGUMIÈRES](#), Sains du Nord (59)

17 et 24 mars : [ÉTABLIR SA PLANIFICATION CULTURALE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE](#), Nord (59)

30 mars : [CRÉER UN ATELIER DE POULES PONDEUSES EN CIRCUIT COURT](#) à Hazebrouck (59)

6 et 15 avril : [DIMENSIONNER SON SYSTÈME D'IRRIGATION](#), Nord

13 et 21 avril : [IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES RAVAGEURS ET AUXILIAIRES EN CULTURES LÉGUMIÈRES](#), Amiens (80)

20 avril : [LES ENGRAIS VERTS EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE](#) , Nord

14 et 22 avril : [DIVERSIFIER SA FERME AVEC UN ATELIER FRUITS ROUGES](#), Nord

Autres formations :

[Projet EAL² : formations et événements en alimentation durable](#) avec notamment : En maraîchage : Comment organiser mon travail, penser mes moyens de production pour rester en pleine forme ?
Lundi 15 et 22 Mars 2021 à l'espace test agricole (Sains-du-Nord).



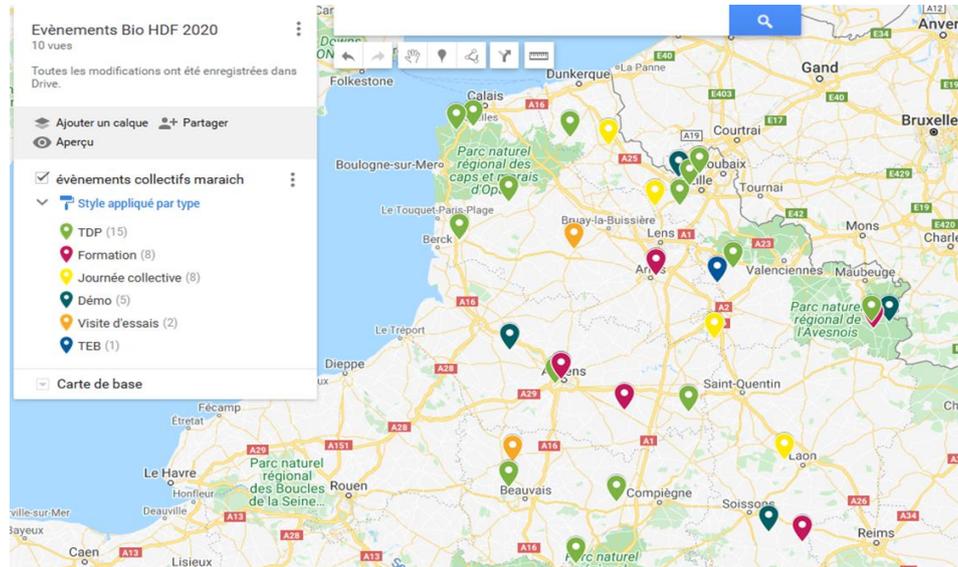
• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

2. Bilan de campagne

Les résultats du bilan de campagne, diffusé fin 2020, sont toujours disponibles sur notre site internet. Vous pouvez accéder au bilan en cliquant [ICI](#). Vous êtes 53 à avoir participé au sondage et nous vous en remercions !

Les détails des résultats sont également à consulter [ICI](#).



Nos propositions pour 2021 :

- Deux formations sur l'irrigation (dimensionnement et amélioration), des tours de plaines et un recueil de pratiques
- Un parcours de formations sur la gestion sanitaire des cultures en partenariat avec la FREDON versant Nord et versant Sud
- Un tour de plaine dans chaque région sur la thématique du désherbage
- Des formations sur la commercialisation
- Des groupes de travail sur les coûts de production
- Une formation sur l'organisation logistique, le confort de travail
- La poursuite des essais engrais verts et la mise en place d'essais sur la fertilité et l'autonomie des fermes
- Des outils de communication ciblés sur les territoires (groupes WhatsApp...)
- Des outils de partages d'information : [actu des fermes](#), [vidéos Bio HDF](#)
- Des essais in situ
- Des recueils de savoir-faire et expériences chez des producteurs-rices du réseau
- Formaliser les groupes en Picardie et consolider les groupes versant Nord
- Intégrer les porteurs de projets et les jeunes installés dans les groupes territoriaux

Bilan de campagne du BSV :

- [Cultures légumières](#)
- [Arboriculture fruitière](#)
- [Pomme de terre](#)
- [Fruits rouges](#)



3. Dispositif PANIERS

La déclinaison du sigle **P.A.N.I.E.R.S** résume bien l'ambition : Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire : www.paniers-hdf.fr

Le dispositif propose de lever les freins à l'alimentation durable en distribuant des paniers de produits bio et locaux à moindre prix aux personnes en situation de précarité alimentaire.

Les usagers peuvent ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel et d'un accompagnement au changement d'habitudes alimentaires au travers d'ateliers de sensibilisation (techniques culinaires, équilibres alimentaires, lectures d'étiquettes...) ainsi que des formations. Le but est d'accroître l'autonomie alimentaire en permettant à chacun de faire des choix appropriés à ses besoins, à ses moyens, en tenant compte des enjeux tels que la santé et l'environnement.

Actuellement en place sur les territoires de la Métropole Européenne de Lille et Douaisis Agglo, le dispositif P.A.N.I.E.R.S. se déploie en 2021 sur les territoires d'Amiens Métropole et de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Et demain peut-être dans d'autres territoires...



Contact : Raphaëlle DELPORTE - - r.delporte@bio-hdf.fr - Port. 06 20 04 75 59

4. AIDAB Semences potagères

Valorisation et développement du patrimoine légumier régional en agriculture biologique

Contexte :

Aujourd'hui les surfaces converties ne cessent d'augmenter (+ 19% entre 2018/2019), c'est donc en toute logique que le besoin en semences bio suit aussi cette hausse. Or à l'heure actuelle la production de semences certifiées n'est pas suffisante pour répondre à cette demande. Pour pallier à cette demande la réglementation européenne autorise l'utilisation de semences conventionnelles non traitées sous certaines décisions. Cependant d'ici quelques années ces dérogations seront vouées à disparaître une fois que l'offre répondra à la demande. L'ORAB 2020 sur la filière bio régionale en a fait cette constatation et a pu identifier plusieurs enjeux liés aux semences tels que la biodiversité domestique ainsi que le changement climatique.



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Le projet en bref :

Ce projet est en partenariat avec le **CRRG** (centre régional de ressources génétiques : [Espaces naturels régionaux - Le Centre régional de ressources génétiques \(CRRG\) / Ressources génétiques / Accueil \(enrx.fr\)](#) dont l'une des missions est de retrouver et de sauvegarder le patrimoine légumier régional. Ils ont réussi à les valoriser auprès des particuliers mais aujourd'hui aucune filière n'existe à destination des professionnels.

Les objectifs sont donc :

- Sensibiliser les maraîchers à l'utilisation de variétés anciennes régionales
- Tour de plaine pour présenter les variétés
- Mise en place de micro-essai
- Réalisation de formation sur l'autoproduction de semences

Les variétés à tester :

- Haricot princesse à rames
- Laitue Lilloise
- Choux frisé vert grand du Nord
- Poireau Leblond
- Carotte Saint-Valéry

Contacts : Pauline REBREYEND : p.rebrevend@bio-hdf.fr

Le projet présenté est soutenu par



5. Point sur les aides

Objectif : Accompagner les projets de diversification sur les ateliers de transformation ou projets de commercialisation. Ou activités non agricoles innovantes d'accueil (pédagogique, loisir, social)

Appel à projet : Développement de la multifonctionnalité - Ancien appel à projet - [Lien vers l'ancien appel à projet - Cliquez ici](#)

Objectif : Accompagner les projets de diversification sur les ateliers de transformation ou projets de commercialisation. Ou activités non agricoles innovantes d'accueil (pédagogique, loisir, social).

L'appel à projet attendu pour le premier trimestre 2021, il est prévu pour un montant d'investissement de 30 000 € à 200 000 €. Le taux d'aides prévu pour les fermes bio sera à priori de 40 %.

Investissements éligibles indicatifs : (Base Appel à projet 2020) : Investissements immobiliers et équipements liés aux ateliers de transformation, conditionnement et commercialisation.

Compte tenu des délais de réponse pour l'appel à projet, il est judicieux d'anticiper dès maintenant les demandes des différentes autorisations nécessaires (permis de construire, diagnostic d'exploitation...). Nous vous informerons prochainement de l'ouverture de l'appel à projets.

Un complément d'aide jusqu'à 20 % supplémentaire sera à priori possible pour les départements de l'Oise et de la Somme. La demande est conjointe, et sera à effectuer auprès de votre DDT. Les départements du Nord et du Pas de Calais, ce dispositif est encore en réflexion.

Aide aux agroéquipements nécessaire à l'adaptation au changement climatique de France Agri Mer
– [Lien ici](#)



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Objectif : Accompagner la résilience des fermes liées aux aléas climatiques en augmentation.

Matériels éligibles : Protection contre le gel, grêle, sécheresse, vent (cyclone, ouragan, tornade).

Exemples de matériels éligibles : bâches antigel, matériel bâchage/débâchage, Haie naturelle – Brise vent, système de micro-aspersion...[Voir P10](#)

Montant : Minimum 2000 € à un plafond de 40 000 € HT par demande. CUMA : Plafond fixé à 300 000 € HT par demande. **Le taux de l'aide est de 30 %** du coût HT des investissements éligibles. Les demandes issues d'entreprises dont les nouveaux installés et ou les **jeunes agriculteurs détenant au moins 20 % du capital social seront majorées de 10 points.**

Ouverture de l'appel à projet : 04/01/2021 - Fermeture de l'appel à projet : 31/12/2022

Appel à projets 2021 – Programme de Développement Rural 2014-2020 – Région HDF- [lien](#)

Ce dispositif vise à soutenir l'investissement productif et non productif dans les exploitations agricoles dans le cadre d'un projet global d'investissement afin d'améliorer de façon durable et globale la situation économique, sanitaire et sociale de l'exploitation, d'améliorer leur autonomie et le niveau global de leur performance environnementale.

Lancement de l'appel à projets : 15/02/2021 - Candidature à déposer jusqu'au 30/04/2021

Types d'opérations et Montants	
<p>Opération : T0 04 01 01 et 4.1.a Investissements productifs en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques <i>Equipements relatifs à la réduction des intrants, des GES, préservation des sols, dispositifs de lutte contre l'érosion, économie d'eau</i></p> <p>Spécificité : Plantation obligatoire de 200 ml de haies ou d'alignement d'arbres ou 70 arbres isolés (sauf pour les projets collectifs et exploitations avec SAU < à 15 ha de terres arables)</p>	<p>Plancher d'investissement éligible : 4 000€ HT Plafond : 120 000 € HT <i>(150 000€ pour JA, 160 000€ pour projets collectifs, CUMA, GIE et 360 000€ pour GAEC : plafond multiplié par le nombre d'associés dans la limite de trois)</i></p> <p>Taux de prise en charge Base : 40% + 20% si exploitation AB ou + 20% si investissement collectif ou + 20% si investissement lié à une MAEC cumulable avec + 20% JA</p> <p>Seuil de sélection : 80 pts sur 430 Taux max : 80 %</p>
<p>Opération : T0 04 01 02 et 4.1.b élevage Investissements en faveur de l'autonomie et du renforcement de l'élevage <i>Construction ou rénovation de bâtiments, équipements visant l'autonomie alimentaire, apiculture</i></p> <p>Certains dossiers seront prioritisés au titre de la « Biosécurité » et/ou du bien-être animal.</p>	<p>Plancher d'investissement éligible : 4 000€ HT Plafond : 200 000€ HT <i>(400 000€ pour JA, 240 000€ pour projets collectifs, CUMA, GIE et 600 000€ pour GAEC : plafond multiplié par le nombre d'associés dans la limite de trois)</i></p> <p>Taux de prise en charge - Nord-Pas-de-Calais : 40% - Picardie : 30% avec cumul + 10% pour élevage + 10% si exploitation AB ou + 10% si investissement collectif ou + 10% si investissement lié à une MAEC cumulable avec + 10% JA</p> <p>Seuil de sélection : 70 pts sur 430 Taux max : 60%</p>



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

<p>Opération : T0 04 01 03 et 4.1.b végétal Investissements en faveur de la qualité et du renforcement des filières végétales Toute production sous SIQO dont AB ainsi que productions légumières et fruitières dont arboriculture, cidriculture et nuciculture ; horticulture ; houblon ; chanvre ; lin ; champignons ; maraîchage ; aromatiques et médicinales ; plantes d'ornement et jardins ; <i>miscanthus</i></p>	<p>Plancher d'investissement éligible : 4 000€ HT Plafond : 120 000€ HT (150 000€ pour JA, 150 000€ pour projets collectifs, CUMA, GIE et 360 000€ pour GAEC : plafond multiplié par le nombre d'associés dans la limite de trois) Taux de prise en charge Base : 30% + 10% si exploitation AB <u>ou</u> + 10% si investissement collectif <u>ou</u> + 10% si investissement lié à une MAEC cumulable avec + 10% JA</p>	<p>Seuil de sélection : 60 pts sur 400 Taux max : 50%</p>
<p>Opération : T0 04 04 01 et 4 .4 Investissements non productifs en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques Matériel nécessaire pour implantation et entretien de matériel végétal pour la lutte contre l'érosion, réduction de l'impact sur l'eau, protection biodiversité ; Mesures de rétention d'eau naturelles (hors MAE) <i>Les investissements relatifs à la plantation de haies, d'arbre et du matériel d'entretien feront l'objet d'un appel à projets dédié d'ici la fin du premier semestre 2021 et ne sont pas intégrés au présent cahier des charges.</i></p>	<p>Plancher d'investissement éligible : 2 000€ HT Plafond : 80 000€ HT (240 000€ pour GAEC : plafond multiplié par le nombre d'associés dans la limite de trois) Taux de prise en charge : 80%</p>	<p>Seuil de sélection : 50 pts sur 340</p>

Des réunions d'informations sur les aides à la bio auront lieu d'ici mi-avril dans la région avec les principaux partenaires instructeurs des aides.

Contact : Camille ROMEU c.romeu@bio-hdf.fr | Tel. 07 69 59 67 10

6. Le point sur la réglementation

À l'issue d'un débat de plus d'un an à l'INAO, le comité national d'agriculture biologique (CNAB) a voté une modification du guide de lecture précisant les moyens de contrôler la conformité d'une rotation maraîchère avec le règlement bio. [Explication du texte](#)

Dérogations et **AMM 2020**, le point avec l'ITAB : <http://itab.asso.fr/activites/derogation2020.php>

Semences : Les demandes de dérogation ne peuvent être faites que lorsque le délai entre la date de la demande et la date de semis n'excède pas **8 semaines** (auparavant 10 semaines).

Règlement bio 2022 : L'agriculture biologique est régie depuis 1991 par une réglementation européenne. Après plusieurs années de révision, de nouvelles règles vont s'appliquer au 1er janvier 2022 pour les producteurs et productrices bio : [les détails ICI](#)



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

7. Actus du réseau

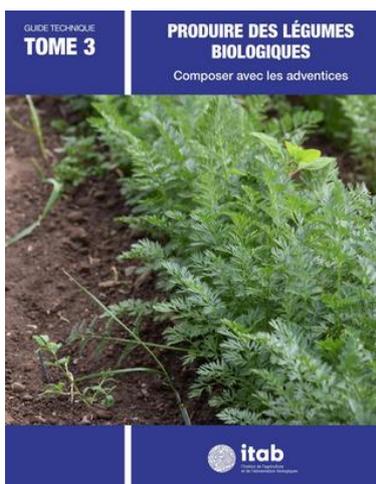
La FNAB s'investit depuis 2016 sur la thématique Énergie Climat. Un groupe technique spécialisé sur les liens entre AB, économie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre (GES) et stockage du carbone dans les sols a été mis en place. Il publie aujourd'hui un premier recueil de témoignages, qui fait le point sur les pratiques innovantes favorables au climat en agriculture biologique : [Recueil des pratiques](#)



Que faire en cas de contamination ? Le kit contamination de la FNAB donne des outils concrets aux producteur-rices bio pour obtenir une indemnisation en cas déclassement pour cause de contamination : <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/que-faire-de-cas-de-contamination/>

8. Le tome 3 de l'ITAB est sorti !!

Le tome 3 des guides de l'ITAB vient de sortir ! <http://itab.asso.fr/publications/guide-legumes.php>



Vous trouverez dans ce troisième tome des éléments de réflexion et des méthodes pour établir une stratégie complète de gestion des adventices en culture biologique de légumes à travers différents chapitres abordant : La connaissance et la reconnaissance des adventices pour comprendre leur présence et mieux les maîtriser ; La gestion préventive des adventices : limitation de l'importation des graines, raisonnement de la rotation et du travail du sol, méthodes prophylactiques ; La gestion



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

curative des adventices : techniques culturales et agro équipements dédiés ; Les principaux éléments de stratégie de gestion des adventices pour la plupart des légumes en agriculture biologique.

En bonus pour ceux qui ne connaissent pas encore : [Le Qui fait Quoi de l'ITAB](#)

9. Actu des champs : focus filets de protection des cultures

Article issu du [taupin du maraîcher](#)

Le cahier des charges le rappelle : faire du bio nécessite la mise en place de méthodes de prévention contre tout organisme nuisible, ravageur comme maladie. À ce titre, les protections physiques en cultures légumières sont à privilégier avant toute action curative biocide (insecticide, fongicide, acaricide). Sous forme de filets, la barrière physique demeure donc incontournable en bio, contre mouches et chenilles notamment.

En tant que maraîcher, le choix entre les divers filets (ou voiles) n'est pas anodin :

- du choix dans la taille de maille, point central de la protection contre tout agresseur (dont on doit connaître la taille) mais aussi sur le potentiel d'aération sous le voile ;
- du matériau choisi, tous issus de produits pétroliers, avec des propriétés variables :
 - polyester très résistant aux UV
 - polyamide PLA peu résistant aux UV
 - polyéthylène PE résistant aux UV et à l'abrasion, dont PEHD en filet tressé sans nœud, résistant aux UV et imputrescible à l'eau
- Et même des filets en PLA polyamide en amidon compostable...

Très lié à la taille de la maille et au matériau, le poids des voiles est de 17 à 170g/m².

Bref, ce n'est pas simple, voici un bref exposé des produits les plus couramment utilisés

- 1) le voile thermique type P17 (ou P19, ou P30 selon le grammage au m²) : non tissés et d'aspect fibreux, c'est un voile isolant, qui permet de réchauffer rapidement la mince couche d'air et la plante, d'où le maintien d'une certaine humidité, un gain de température d'en moyenne 3°C (parfois davantage en fonction de la luminosité). Ce n'est pas un voile anti-insecte, mais n'étant pas maillé, il prévient de l'introduction des insectes s'il est correctement posé et maintenu (par des sacs de sable par exemple, plus respectueux du filet que les agrafes), et sans trous évidemment. Sur radis et navet par exemple, sa pose du début à la fin de la culture fonctionne bien contre les altises. Très fragile, il se perce facilement ; il peut s'utiliser 2 saisons, avec beaucoup de précautions.
- 2) le filet climatique : représentant plusieurs produits (Microklima, Filclimat, Climatex), il est assez reconnaissable par sa structure en maille triangulaire tricotée. D'un poids de 38g/m², sa pose au sol sert avant tout de protection face au gros gibier.



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Très apprécié pour sa solidité, les producteurs l'utilisent sur 5-6 saisons, et souvent en lui prêtant des propriétés anti-insectes. Sa maille assez large permet en théorie le passage de nombreux ravageurs, mais une pose flottante fait vibrer les filaments et protège assez bien de la mouche de la carotte ;

- 3) les filets anti-insectes (parfois appelés insectnet) ont un profil tissé, d'une maille assez grande (1.2 *1.9mm) permettant de barrer la route de certains ravageurs, comme les mouches ou les altises (en fonction de leur stade et leur taille). Dans cette gamme, on trouve Bioclimat à 45g/m², assez résistant ;
- 4) les filets insect-proof proposent des mailles très fines, façon 'voile de mariée', pouvant constituer une barrière physique garantie contre certains insectes :
 - maille inférieure à 350μ pour les thrips,
 - entre 500 et 900μ : protection contre pucerons, mouches, altises, aleurodes, et drosophiles (en 800*800μ), acariens pour les plus petites mailles

Les plus connus dans cette gamme sont Filbio, en polyamide peu résistant aux UV donc de durée de vie limitée, et d'une maille de 800μ, et Austronet (900*1200μ), plus chers mais plus résistants grâce à un traitement anti UV. Citons aussi Insectis d'une maille rectangulaire de 420*750μ sur structure, ou Biotex en plein champ (800*1000μ).

Cultures	Ravageurs	Taille des ravageurs	Maille du filet	solution
Brassicacées Choux, navet radis	Chenilles	40mm	10mm	Filet climat/insectproof
	Pyrale du chou	25mm	10mm	Filet climat/insectproof
	Mouche du chou	6-8mm	3mm	Filet climat/insectproof
	Altises	2-5mm	1mm	insectproof
Cucurbitacées Melon, courges	Chrysomèle	5mm	2mm	insectproof
	Punaise courge	5mm	2mm	insectproof
	Doryphore	8mm	4mm	Filet climat/insectproof
Solanacées Pomme de terre, tomate, aubergine, poivron	Aleurode du tabac	1mm	0.6mm	Insectproof
	Altise	2 à 5mm	1mm	Insectproof
	Cicadelle	4mm	1mm	Insectproof
	Puceron noir	1 à 4mm	1mm	Insectproof
Alliacées Oignon, poireau	Mouche de l'oignon	10mm	4mm	Filet climat/insectproof
	Teigne du poireau	5 à 7mm	2mm	Insectproof



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Apiacées Carotte, fenouil	Mouche de la carotte	4 à 5mm	1mm	Filet climat/insectproof
	Punaises	6mm	2mm	Filet climat/insectproof
Divers	Aleurodes des serres	1mm	0.6mm	Insectproof
	Thrips	0.65 à 1.2mm	0.3mm	Insectproof
	Mouche de semis	3 à 6mm	1mm	Filet climat/insectproof
Fruits	Drosophile	3mm	2mm	Insectproof

Leur pose génère une augmentation de l'hygrométrie jusqu'à 15% supérieure à celle de l'air extérieur, et une température supérieure de 1 à 5°C. Cela crée de meilleures conditions à la minéralisation, une structure parfois mieux préservée, et des plantes plus érigées car protégées de l'effet de bride du vent.

Globalement, ces filets et voiles sont posés à plat sur les cultures, ou parfois sur arceaux si le plant est déjà assez avancé. Le producteur doit être vigilant pendant cette pose de longue durée, car sous le filet et son climat assez propice, peuvent se multiplier des insectes (puçerons, altises) et les adventices. Ainsi, la levée du filet, pour des sarclages par exemple, devra se faire préférentiellement sur des périodes de moindre pression des parasites (pause entre 2 vols par exemple).

Face à ce problème de pose à plat, deux poses alternatives ont été testées :

- Installation de filets verticaux pour protéger des mouches : un filet de 90 à 150cm de haut, avec un rabat en visière de 20 à 30 cm peut protéger les cultures de certaines mouches dont le vol est assez bas, selon plusieurs expérimentations en Canada, Suisse et Bretagne. D'une protection allant jusqu'à 60%, les mouches peuvent tout de même passer le filet dès lors que les insectes sont poussés par le vent, notamment les mouches de Brassicacées
- Installation d'abris climatiques. Ce sont des abris couverts de tous côtés de filets tissés. Testés et mis au point sur plusieurs années à la SEHBS d'Auray et à la SERAIL, ces abris permettent un gain en qualité des productions, et une diminution des stress pour les plantes (protection du vent et des brûlures). Au niveau sanitaire, l'abri réduit l'infestation par les noctuelles, les piérides, et les altises ; le microclimat créé permet le lâcher de certains auxiliaires, dans des conditions comparables à celles sous abri.

Enfin, n'oublions pas l'option 'sarclage sous le voile', à genoux dans une atmosphère assez confinée : plus proche de Koh Lanta que de l'agriculture, cette pratique 'peu respectueuse de la condition humaine' ne garantit pas l'introduction de parasites. Restez vigilants et surveillez vos bulletins, feuilles de chou ou BSV favoris !

Pour vous abonner au taupin du maraîcher c'est par ici : [Commander le taupin du maraîcher.](#)



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

10. Retour sur les évènements

Formation : Intérêt et conception d'une haie fruitière - 06 et 07 janvier

Produire des fruits avec peu d'intrants tout en délimitant ses cultures, c'est là l'intérêt des haies fruitières. Évelyne LETERME, du Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine, nous a fait l'honneur de nous présenter les éléments incontournables de la conception, de l'implantation et de l'entretien d'une haie fruitière lors d'une formation organisée les 06 et 07 Janvier.

Une haie fruitière est un verger linéaire continu. C'est un système adapté des techniques culturales traditionnelles (cf photo ci-dessous). Ces haies traditionnelles garantissaient plusieurs fonctions : clôture, production de fruits, production de bois pour les fours à pain, alimentation du bétail (feuilles de frêne), barrage à l'érosion des champs, ombrage aux animaux d'élevage et maintien d'une grande biodiversité sauvage. Les nouvelles haies fruitières développées par Évelyne LETERME au sein de conservatoire assurent d'avoir une production fruitière importante en recevant peu ou aucun produit phytosanitaire. Ces haies sont composées de deux altitudes végétales : une strate arborée productive (ex : pommier, poirier...) et une base arbustive intercalaire (ex : aubépine, églantier, genêt...).

Il s'agissait de la dernière intervention d'Évelyne LETERME. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



Figure 1 : Haie traditionnelle en marge d'un potager



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Figure 2 : Évelyne LETERME récoltant des pêches au sein d'une haie fruitière

Formation “améliorer la conservation de ses légumes : pomme de terre, carotte, oignon, courges” - 12 et 13 janvier

Partant de la connaissance de la nature des produits à conserver, des objectifs/moyens de production et de stockage des producteurs, du système de commercialisation, comment améliorer la conservation des légumes ?

Conserver = maintenir dans un même état.

La qualité du produit en début de stockage est essentielle, la conservation n'améliore pas la qualité de vos produits !





● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

La nature des légumes, les stades physiologiques, les moyens de stockage ont été abordés pendant cette formation. Chacun des participants a pu établir un plan pour améliorer ou mettre en place un système de stockage adapté à ses besoins, à ses moyens, ses objectifs. Une visite a eu lieu au Bio Verger de Rieux (60), nous avons pu discuter avec Clotilde des choix matériels, des améliorations possibles du système.

MSV : outil de gestion de l'eau et de la fertilité : formation en ligne - visioconférence et visite de ferme

Quelques vidéos :

- Bernard Lorber (<https://www.youtube.com/watch?v=bZtK99pxH40&t=3649s>)
- Didier Delaporte (<https://www.youtube.com/watch?v=VrcPw6gPBOk>)
- Alain Peeters (<https://www.youtube.com/watch?v= QxC bm16lc&t=38s>)
- Christian Bodas (<https://www.youtube.com/watch?v=j0sEnaCUbNM>)
- Jean Pierre Sarthou (<https://www.youtube.com/watch?v=8hNZQ6vvnFQ>)
- Pascal Boivin (<https://www.youtube.com/watch?v=IEfEtQCshEk&t=1846s>)
- [Performances agro-écologiques, par Jean-Pierre Sarthou - YouTube](#)
- [1/2 Christian BAUDAS - Poivrons, fraises et raisin de table - YouTube](#)
- [Visite de la ferme du Château - Didier de la Porte - sept 2017 - YouTube](#)
- [RABAUD : Compost Spreaders FERTIDIS 1000/2000/3000 - YouTube](#)

Visite de la ferme du Bio Mesnil, chez Nicolas et Virginie à Mesnil-Domqueur :



Test bâche sur la pâture



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



A gauche, planche avec résidus de cultures, à droite toile tissée mise en place jusqu'à la prochaine plantation



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Dans la serre, planches de cultures avec compost et test bêche.



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Tas de compost de déchets verts



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Quad et remorque pour faciliter le transport (récoltes + MO)

Virginie et Nicolas se sont installés en 2018 sur une ferme familiale d'élevage bovin. Après avoir comparé différentes techniques de production de maraîchage diversifié tests sur la parcelle de 3 modalités : bâche - compost + bâche - compost), ils ont choisi de s'orienter vers des techniques MSV et s'installent officiellement en 2019.

Le parcellaire se compose de 3 parties : $8000 \text{ m}^2 + 2000 \text{ m}^2 + 2000 \text{ m}^2 = 1,2 \text{ ha}$

Une serre de 1800 m^2 est montée en mai 2019. L'irrigation et les ouvertures sont automatisées. La première année sont apportés 60 t de compost de déchets verts dans la serre. Depuis le début, les apports de compost sont de 150 t.

Tout le travail est fait manuellement la première année, ils achètent un quad en 2020 pour améliorer le confort de travail (transport des récoltes, de la matière organique).

Système de culture : planches de 30 m de long et 0.80 m de large avec des passe-pieds de 0.40 m. Les semis se font sur compost et les plantations sur toile tissées.

Les apports de MO : paille + compost (C/N=10) + broyat de branches.

Rendement courges : 5 t sur 2500 m^2 . ITK : toile tissée installée sur la pâture → plantation des courges → débâchage et enherbement spontané puis bâchage à nouveau pour plantation.

Merci pour l'accueil et pour les échanges !



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

11. Les "Tips" du mois au Bio-Mesnil



Des arceaux pour poser les filets et voiles



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Un support pour les agrafes dans la serre



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Système d'enroulage de gouttes à gouttes



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Événement des partenaires du PAIT : "S'installer en maraîchage bio, et si cela passait par la reprise d'une ferme ?"

Au programme de ce webinaire :

Contexte et enjeux de l'installation-transmission en légumes bio.

Différents modèles d'installation-transmission en légumes bio avec des témoignages des producteurs du réseau : Michel Huchette, Gautier Michal, Michel Tellier.

- Convertir sa ferme pour faciliter la transmission
- Reprendre une ferme bio quand on n'est pas du milieu agricole

Identification des freins et des facteurs de réussite :

- La période de tuilage pour bien organiser la transition
- La restructuration pour mieux faire coïncider les fermes à céder avec les besoins des porteurs de projets
- L'emploi

Mur des opportunités : cédants / repreneurs, faites-vous connaître !

Des outils pour accompagner les installations-transmissions :

- [Objectif Terres](#)
- [Repertoire installation transmission](#)
- [Agribiolien](#)
- [Site de la SAFER](#)
- [Des idées pour transmettre – Si on restructurait les fermes ?](#)

Document de webinaire accessible sur demande, n'hésitez pas à nous solliciter !

12. Adhésion en ligne et outils

Il est possible d'adhérer en ligne à Bio en Hauts-de-France en cliquant sur ce lien : [Adhésion à Bio en Hauts-de-France](#).



[L'annuaire partagé des contacts et fournisseurs en AB en région](#) : vous pouvez le consulter et y ajouter des contacts, des commentaires.



● **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** ●

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Le groupe Facebook Maraîchage Bio HDF :

<https://www.facebook.com/groups/244249723412253>

13. Terr'Eau Bio 2021 : 2 et 3 juin à Brie (02)

Le teaser : <https://www.youtube.com/watch?v=YoSU4B5cbkk&feature=youtu.be>

<https://www.bio-hautsdefrance.org/salon-terreau-bio-2021/>

Recherche de bénévoles : contacter Laetitia VANDAMME : l.vandamme@bio-hdf.fr



**TERR'EAU
BIO** 
LE SALON PRO DE LA
BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
2-3 JUIN 2021
À BRIE (02)

Belle semaine à toutes et à tous !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

Juliette Parent : 07.87.32.52.70 - j.parent@bio-hdf.fr

Valentin Dubois : 07.87.32.13.45 - v.dubois@bio-hdf.fr

Rémi Yassine : 07.87.32.87.42 - r.yassine@bio-hdf.fr